

ANNONCE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL 1/2018

Coordnatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation clinique
Coordnatrice/Coordinateur en médecine ambulatoire, orientation gestion

1. Règlement concernant l'examen professionnel

S'applique le règlement concernant l'examen professionnel du 5 février 2015, ainsi que les directives relatives au règlement de l'examen professionnel du 5 février 2015. Tous les documents et formulaires relatifs à l'examen professionnel se trouvent sur le site www.odamed.ch et sont prêt pour le téléchargement.

2. Date, Lieu et déroulement de l'examen

Les examens écrits et oraux ont lieu le même jour, soit **6 juin 2018** à l'école Juventus, Lagerstr. 45, 8021 Zürich.

Le sujet concernant l'étude de cas, le délai pour la remise de l'étude de cas, ainsi que le planning du jour de l'examen avec ordre de passage individuel des différentes parties de l'examen parviendront à la candidate en février 2018.

3. Inscription

L'inscription se fait par le formulaire d'inscription Exel à télécharger par le lien www.odamed.ch/Prüfungen. Ce formulaire d'inscription dûment rempli est à envoyer par e-mail à l'adresse info@odamed.ch, puis à imprimer, signer et envoyer, en recommandé, avec les annexes requises (pas d'originaux) par courrier postal à l'OrTra formation professionnelle AM, case postale, 3001 Berne. Seul le cachet de la poste fait foi pour le délai d'inscription imparti, l'envoi par courriel n'étant pas déterminant pour l'observation du délai. En s'inscrivant, la candidate reconnaît les conditions de cette mise au concours.

Délai de l'inscription **6 octobre 2017**

4. Annexes à l'inscription

- Un résumé du parcours professionnel (CV);
- Les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- Les copies des certificats des modules acquis ou des certificats d'équivalence, ainsi que le certificat du cours de formateur (cours de maître d'apprentissage);
- Copie d'une pièce d'identité officielle avec photo.

Tous les documents doivent être envoyés ensemble avec l'inscription.

5. Frais d'inscription

Les frais d'inscription à l'examen se montent à CHF 1'500.00.

La facture sera envoyée en novembre 2017 conjointement à la confirmation de l'admission à l'examen. Le délai de paiement est de 30 jours. L'inscription est valide qu'après paiement dans les délais prescrits de la taxe d'examen. En cas de désistement à l'examen final dans les délais prescrits ou après confirmation d'admission pour une raison valable, le montant des frais d'examen sera ristourné. Un montant de CHF 300.00 sera perçu pour les frais administratifs.

6. Séance d'information

Préannonce: les candidats avec une confirmation d'admission à l'examen professionnel ont la possibilité de participer à une séance d'information sur les modalités de l'examen (déroulement, l'étude de cas, examen oral et écrit). Les détails concernant cette séance d'information parviendront conjointement avec la confirmation de l'admission à l'examen.

Bern, 30 août 2017